

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2020, à compter de 12 h 45, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément au décret 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 26 avril 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président (par vidéoconférence)
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative par intérim (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)
- M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité (*à titre d'invité*)

Est absente :

- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution n° C-2020-68**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Ressources humaines – Modification au Plan d'effectifs

**Résolution n° C-2020-69**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De procéder à la modification du Plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec tel que présenté à l'annexe 1 et ce, à compter du 5 octobre 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 1<sup>er</sup> octobre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Ressources humaines – Nomination au poste de secrétaire corporative

**Résolution n° C-2020-70**

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De nommer Me Myriam Poulin, actuellement secrétaire corporative par intérim de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), à titre de secrétaire corporative de la CMQ et lui accorder un salaire correspondant à l'échelle salariale (2020) du personnel cadre classe 2 (105 969 \$ à 129 283 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi et ce, à compter du 5 octobre 2020.
- D'approuver le contrat de travail entre la CMQ et Me Poulin, et autoriser le président et la directrice générale et trésorière à le signer.

Référence : Rapport décisionnel du 1<sup>er</sup> octobre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis – Transfert de fonds entre les ententes 2017-2019 et 2020-2022

**Résolution n° C-2020-71**

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

Que dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 (Entente 2020-2022), autoriser la Communauté métropolitaine de Québec à :

- Transférer la somme de 64 000 \$ provenant des surplus de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 (Entente 2017-2019) au budget de l'Entente 2020-2022 et l'affecter au budget total de cette entente;
- Transférer la somme de 5 225 \$ provenant des surplus de l'Entente 2017-2019 au budget de l'Entente 2020-2022 et affecter ultérieurement ce montant à des projets de l'Entente 2020-2022 à être identifiés suivant les recommandations du comité directeur.

Référence :                Rapport décisionnel du 1<sup>er</sup> octobre 2020  
Responsable :             Agroalimentaire

Adoptée

### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

### Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

### Clôture de la séance

#### **Résolution n° C-2020-72**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 12 h 55.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2020-68 à C-2020-72 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE PAR INTÉRIM